

**Compte rendu synthétique de la séance  
du Conseil municipal du 22 juillet 2020.**

**Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site  
[www.leconquet.bzh](http://www.leconquet.bzh)**

La séance était présidée par le Maire, Jean-Luc MILIN.  
Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : I. BOSSARD, pvr à F. BIDAN, M. LE RU, pvr à A. HUELVAN, T. STIENNE, pvr à C. STORCK & F. LE BIAN (départ en cours de séance pour participer à la sécurisation du Mercredi Musical), pvr au Maire.  
A. HUELVAN et M. LEVEN sont désignées en tant que secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

**Installation d'un nouveau conseiller municipal.**

Madame LE VOURCH a notifié au Maire sa démission du Conseil municipal le 15 juillet.

Monsieur BODENES et Madame HOBE n'ayant pas souhaité intégrer le conseil, c'est Monsieur ASSAEL, candidat suivant sur la liste «Energie Nouvelle» qui remplace Madame LE VOURCH.

Il lui est proposé de participer aux commissions où elle avait demandé à siéger : Finances et Culture, Communication, Vie économique.

Les questions financières sont présentées par Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances.

**Attribution des subventions aux associations.**

Les propositions d'attributions des adjoints ou conseillers délégués référents ont été discutées et approuvées à l'occasion de la commission Finances du 15 juillet 2020.

Il est par ailleurs rappelé que, outre les subventions, les associations bénéficient :

- de la mise à disposition de locaux communaux (locaux affectés, locaux sportifs, locaux de stockage, salles de Beauséjour, salle des Renards),
- du soutien des services techniques,
- de la mise à disposition du minibus (pour les associations qui comptent des mineurs dans leurs effectifs).

Le montant qu'il est proposé d'attribuer est de 36 706 € (et 2100 € pour les subventions exceptionnelles). Unanimité (abstention de M. LEVEN en ce qui concerne le club de basket, dont elle est vice-Présidente).

**Tarifs Jeunesse 2020 -2021.**

Les tarifs Jeunesse ont été approuvés à l'unanimité. Ils ont vocation à s'appliquer pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Ils ont été proposés par l'adjoint à la Jeunesse et le service Enfance. Ils se traduisent par un maintien des tarifs pour la 1<sup>ère</sup> tranche de QF et une augmentation d'environ 1 % pour les autres tranches.

**Constitution de la commission communale des impôts directs.**

Dans chaque commune de plus de 2000 habitants, il est institué, pour la durée du mandat, une commission communale des impôts directs (CCID) composée de neuf

membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires.

La CCID examine les propositions de classement en catégorie des constructions au regard de la fiscalité locale.

Le Conseil doit proposer une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) qui seront ensuite tirés au sort par la direction des services fiscaux. Liste approuvée à l'unanimité.

**Saisine du Conseil quant au projet d'extension de la porcherie du GAEC des Primevères à Plougouvelin.**

Par un courrier en date du 30 juin 2020, Monsieur le Préfet du Finistère a bien voulu solliciter l'avis de la commune du Conquet dans le cadre de la consultation publique relative au projet d'extension de l'élevage porcin du GAEC des Primevères, au lieu-dit Berbouguis, à Plougouvelin.

L'avis suivant est adopté à l'unanimité.

Cette saisine, non obligatoire à l'occasion d'une procédure d'enregistrement qui ne concerne pas administrativement notre commune, est justifiée par les interrogations dont la mairie s'est faite l'écho : de nombreux Conquétois s'inquiètent des risques susceptibles d'être induits par un tel projet.

En effet, l'exploitation ainsi qu'une partie des parcelles utilisées pour l'épandage surplombent l'étang de Kerjean et son bassin versant – écosystème étroitement lié à la Ria, dont la sensibilité et la richesse environnementales sont connues et font l'objet de différents labels tels que Natura 2000, réserve Biosphère, etc.

La qualité de l'eau qui arrive dans cet aber, dans l'arrière-port et dans le port est en outre un très important élément de la qualité de vie au Conquet.

La lecture du dossier d'extension de l'élevage porcin du GAEC des Primevères met en évidence une interaction avec cet environnement naturel conquétois, du fait de :

- l'extension des capacités de stockage de lisier en bassin versant de ruisseaux alimentant la ria,
- l'utilisation de surfaces d'épandage sur des parcelles en bassin versant de ruisseaux alimentant cette même ria.

Le Conseil municipal du Conquet demande donc aux services de l'Etat de s'assurer que cette interaction est bien prise en compte et de garantir que :

- le talutage prévu au dossier sera dimensionné pour couvrir les risques d'écoulements accidentels des effluents d'élevage des bâtiments de l'exploitation (lessivage, phénomènes météorologiques, rupture de fosse, défaillances matérielles, erreurs humaines, etc.)
- l'apport d'effluents d'élevage (lisier et fumier) sur les parcelles en bassins versants ne puissent pas atteindre les ruisseaux et n'impactent pas la biodiversité des milieux naturels protégés décrits ci-dessus.